



Section 04

Motion : soutien de la recommandation du CSI « conférences prédatrices »

La section 04 soutient la recommandation du CSI de l'INP du 28 septembre 2018 et recopiée ci-après.

Recommandation Conférences prédatrices

Le développement incontrôlé de journaux « scientifiques » prédateurs et de « conférences » douteuses atteint un niveau qui attire désormais l'attention de la presse généraliste¹. La participation à des conférences organisées seulement dans un but lucratif, où tous les orateurs sont « invités » du moment qu'ils paient un montant élevé de frais d'inscription, où le public est disparate et les échanges scientifiques très limités, est un gaspillage de temps-chercheur et de crédits publics. Des mesures simples de vigilance individuelle, et collectivement d'avertissement et de contrôle, permettraient d'en réduire sensiblement l'impact.

Nous appelons au suivi de cette question au niveau de l'INP, et idéalement du CNRS dans son ensemble (notamment par le COMETS). Nous recommandons de communiquer sur le sujet auprès des chercheurs de l'INP. Nous recommandons de sensibiliser particulièrement les Directeurs d'Unités, qui sont amenés à autoriser les missions, et les instances d'évaluation (sections et commissions interdisciplinaires) afin de ne pas encourager ni valoriser pour le recrutement ou la carrière la participation à de telles conférences faussement « invitées », que ce soit comme orateur ou comme membre d'un comité scientifique.

Laurence Pruvost
Présidente de la section 04

Motion adoptée le 16/10/2018 : 19 votants ; 18 oui ; 1 non.

Destinataires

M. Antoine PETIT, Président du CNRS
M. Alain SCHUHL, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS
Mme Astrid LAMBRECHT, Directrice de l'INP
Mme Thérèse HUET, Directrice Adjointe Scientifique de l'INP
Mme Pascale LAUNOIS-BERNEDE, Présidente du CSI de l'INP
M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN